

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Construction d'ombrières photovoltaïques	1. Intitulé du projet sur le marché aux puces de Jongulères (84)	
	,	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	rienon	
Dénomination ou raison sociale	VOLTALIA	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DELBOS Patrick, Directeur France	
RCS / SIRET 4 8 5 1 8 2 4	4 8 0 0 0 7 9 Forme juridique	SA
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 imensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	s seuils et critères de la catégorie
30. Ouvrages de production d'électricité à	Installations sur serres et ombrières d'une puis	
partir de l'énergie solaire.	Puissance estimée du projet : 3930 kWc.	
=		
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		
Le projet consiste à construire des ombrière l'espace exposants du marché, ainsi que le p	es photovoltaïques sur le marché aux puces de parking visitaurs	Jonquières (84). Le dispositif couvrira
Les ombrières seront composées de structu	res métalliques, ancrées sur des fondations en	béton. Les modules photovoltaïques
assureront la couverture des abris, seront in	clinés à 8° et orientés Sud. e estimée de 3,93 MWc, sera raccordée aux rése	eau nublic d'électricité via un noste de
livraison et deux postes de transformation.	commed de 3,55 MM, sela laccoldee dux lese	ad public d'électricité via un poste de
		1
the first of the second	MATERIAL MATERIAL PROPERTY AND	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE

4.2 Objectifs du projet	
La construction de ces ombrières photovoltaïques répond à différents objectifs :	
- Améliorer le confort des usagers du site (protection contre le soleil, les intempéries, etc.)	
- Valoriser et moderniser le marché aux puces	
	-51
- Produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables	
	- 10
	-
	-
	1
	- 600
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
THE THE PROPERTY OF THE PROPER	
Les travaux, étalés sur une durée de 3 mois consisteront chronologiquement à :	
- préparer le terrain (démontage des lampadaires, suppression des clôtures existantes, etc.)	1
prepare reservant (astrontoge des initipadanes, suppression des ciotales existantes, etc.)	1
- réalisation des fondations (ferraillage, béton)	
- montage des structures métalliques (poteaux, traverses, pannes, longerons)	
- installation des modules photovoltaïques	
	EU
- Installation des postes de transformation et livraison, et raccordement électrique de la centrale	10
	100
	100
	7
	1
	100
	100
	0.0
	100
	183
	10
	100
	100
	121
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
4.0.2 dails sa pilase a exploitation	
L'exploitation du site se fera sur 30 ans. Les plans de circulation et les places de stationnement ne seront pas impactés par	
l'implantation des ombrières. La nature des sols ne sera pas modifiée par le projet.	1
rimpiantation des ombileres, La nature des sois ne sera pas modifiée par le projet.	1
la monitorina de la contrale photogolia/que se fere à distance et les phoses de maintenant (est units et le	1
Le monitoring de la centrale photovoltaïque se fera à distance et les phases de maintenance (préventive et curative) seront	
réalisées par les équipes d'exploitation de VOLTALIA.	
1	14.
	HE
	Š
	- 11

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Permis de Construire (à déposer)		
		n - préciser les unités de mesure utilisées
Superficie des parcelles	eurs caractéristiques	4,74 Ha
Emprise des ombrières projetée au sol Hauteur minimale des ombrières Puissance estimée de la centrale Production estimée de la centrale		21 350 m ² 3,50 m 3,93 MWc 5,7 GWh / an
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Route d'Orange 84150 JONQUIERES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ :	Long. <u>44°06'56"432</u> Lat. <u>04°53'06"3</u> 08 Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " _
4.7 S'aait-ii d'une modification/extensi	cet ouvrage a-t-11 fait l'objet d'u	e existant? Oui Non X
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-ii :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou It (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le projet est situé dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome d'Orange-Caritat
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Le projet est situé sur la commune de Jonquières, couverte par le PPRI de l'Ouvèze, Approuvé (modification n°2) le 09/02/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	La ville de Jonquières est situé dans le bassin hydraulique du bassin verstant de l'Ouvèze, mais la zone du projet n'est pas dans le périmètre ZRE (Zone de Répartition des Eaux)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est concerné par le PPRI de l'Ouvèze, dans la zone : - alea moyen plaine aval (90% du terrain) - alea fort (10% du terrain)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
	Non 2 St ool, decir	762 1630	doelles	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

n	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	ffets adre
1		was to
A	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
er	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	projet vise à s'implanter sur un terrain artificialisé, classé en zone UE du PLU, et accueillant le marché aux puces de Jonquiè puis près de 30 ans. Le projet n'est pas susceptible de modifier la nature des sols, ni d'engendrer d'effets négatifs sur	res
	nvironnement et les milieux naturels. Le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale,	
Н		
		- 1
ŀ		
	8. Annexes	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraîts cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° aJ, 6°aJ, b) et cJ,	X
2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	X
2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° aJ, 6°aJ, bJ et cJ, 7°aJ, bJ, 9°aJ, bJ, cJ, dJ,10°,11°aJ, bJ, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aJ et bJ de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° aJ, 6°aJ, bJ et cJ, 7° aJ, bJ, 9°aJ, bJ, cJ, dJ,	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraîts cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d),10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°al, b) et c), 7° a), b), 9°al, b), c), d), 10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	X X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d],10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c}, d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X X
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d],10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c}, d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X X
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux calégories 5° aJ, 6°aJ, bJ et cJ, 7°aJ, bJ, 9°aJ, bJ, cJ, dJ,10°,11°aJ, bJ, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aJ et bJ de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé: Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° aJ, 6°aJ, bJ et cJ, 7°aJ, bJ, 9°aJ, bJ, cJ, dJ, 10°,11°aJ, bJ, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°aJ et bJ de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

Veuillez co parties aux	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les quelles elles se rattachent	annexes jointes au présent formulaire d'évaluc	ition, ainsi que les
		Objet	
le certifie s	9. Enga sur l'honneur l'exactitude des renseigneme	gement et signature nts ci-dessus X	
Je Cerime s	or morneor resuctioned destenseigneme	iis ci-dessos 🔼	
Fait à	Aix en Provence	le, 01/12/2017	7-11
	\mathcal{U}		
Signature			